

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00024
Direction en charge Affaires culturelles
Objet Fabrication et pose des éléments de l'exposition temporaire Mini-Mine à Couriot - Musée de la Mine - marché attribué à Stand expo Déco (lot 1) et Médicis (lot 2).

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT le besoin pour la Ville de Saint-Etienne d'externaliser la fabrication et la pose des éléments de l'exposition temporaire Mini-Mine à Couriot – Musée de la Mine,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence paru le 17 novembre 2023 sur le site Marchés on line et le site de la Ville de Saint-Etienne,

CONSIDERANT que six entreprises ont remis une offre conforme et dans les délais pour le lot 1 et quatre entreprises ont remis une offre conforme et dans les délais pour le lot 2,

CONSIDERANT que, suite à l'analyse des offres et conformément aux critères de sélection énoncés à l'article 7.2 du règlement de la consultation, l'offre de Stand expo déco pour le lot 1 Menuiserie – agencement et l'offre de Médicis pour le lot 2 impression, façonnage et pose de signalétique sont apparues économiquement les plus avantageuses pour la Ville de Saint-Etienne,

D E C I D E

Article 1

Un marché à procédure adaptée pour la fabrication et la pose des éléments de l'exposition temporaire Mini-Mine à Couriot - Musée de la Mine est conclu avec :

- Lot 1 menuiserie – agencement : STAND EXPO DECO sise route de Randan 03800 BIOZAT pour un montant global et forfaitaire de 44 880 € TTC ;
- Lot 2 impression, façonnage et pose de signalétique : MEDICIS SAS sise 24, avenue Joannes Masset 69009 LYON pour un montant global et forfaitaire de 8 780,40 € TTC.

Article 2

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Les dépenses seront prélevées sur les budgets 2024 et suivantes, opération 2022 PATMM 6714, chapitre 11, article 628-8.

Article 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 16/01/2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU